

COLLECTIVITÉS



Plan communal de sauvegarde (PCS)



Registre des personnes vulnérables



Sorties et voyages scolaires



Ouverture des écoles



Manifestations, activités physiques en extérieur



Transport d'animaux vivants
(sauf destination abattoir ou vétérinaire)



Alcool sur la voie publique



Horaires pour les travailleurs du BTP



Organisation des maraudes



Ouverture des lieux publics rafraîchis, piscines et parcs

ALERTE CANICULE

À activer

Assurer une prise de contact

À apprécier au cas par cas
(selon le lieu)

Veiller aux conditions d'accueil
(température)

À apprécier au cas par cas
(selon le lieu)
dont accueil périscolaire

Interdit entre 13h00 et 18h00

interdiction à toute heure du transport au-delà de 35°C sauf si camion climatisé

Pas de restriction sauf décision municipale

Embauche possible à partir de 06h00 (au lieu de 07h00)

uniquement dans les communes de plus de 10 000 habitants

Renforcement : extension des fréquences et horaires

Étendre les plages horaires

CANICULE EXTRÊME

Renforcement du poste communal de commandement

Assurer un contact renforcé quotidien

À annuler

Possibilité d'adapter les horaires, le lieu d'accueil ou de fermer
(continuité pédagogique à assurer, lien avec IEN obligatoire)

À annuler

dont accueil périscolaire

Interdit entre 13h00 et 18h00

interdiction à toute heure du transport au-delà de 35°C sauf si camion climatisé

Interdiction sur décision municipale ou préfectorale

Embauche possible partir de 06h00 (au lieu de 07h00) pour les chantiers et travaux sur le domaine public + suspension activité extérieure du BTP de 13h00 à 21h00

uniquement dans les communes de plus de 10 000 habitants

Renforcement : extension des fréquences et horaires

Étendre les plages horaires